

COMMUNE DE BIEVRE

Rue de Bouillon 30 5555 BIEVRE

VENTE PUBLIQUE DE BOIS

De l'exercice 2025

au rabais et par soumissions

Le 20 octobre 2025 à 10h00

dans les locaux du Centre Culture de Bièvre

Rue de Bouillon, 39 à B-5555 Bièvre

41 lots – 1.783 m³ de feuillus et 9.857 m³ de résineux

Directeur financier : Monsieur Jacques GAUTIER

Rue de Bouillon, 30

5555 Bièvre

Tél. : 061/23.96.60

Fax. : 061/51.24.78

Compte bancaire : BE50 0910 0052 2718

Le cahier général des charges du 27 mai 2009, modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2016 peut être consulté aux bureaux du cantonnement et de l'Administration communale ou sur le site internet : environnement.wallonie.be/dnf/dagf/forets_subordonnees.pdf.

Les lots invendus ou retirés seront remis en vente uniquement par soumissions le 3 novembre 2024 à 10h00 dans les locaux de l'Administration communale.

Visite des lots : à convenir avec le titulaire du triage.

DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

A la requête du Collège communal,

A la diligence du Directeur financier, 30 rue de Bouillon à 5555 Bièvre et du Chef de cantonnement la Nature et des Forêts, 4 rue du Centre à 5555 Bièvre (061/51.30.89),

Sous la présidence des Autorités communales, il sera procédé, aux endroits, jours et heures mentionnés ci-avant, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du **Code forestier** (Décret du 15 juillet 2008) et aux conditions du **cahier général des charges (CGC)** et des présentes clauses particulières, dont les amateurs peuvent prendre connaissance dans les bureaux de l'administration communale, ainsi que dans les bureaux du Département de la Nature et des Forêts du Cantonnement de Bièvre.

RAPPEL DE QUELQUES POINTS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

1. Frais et T.V.A (art. 21 et 22 du CGC)

Outre le prix d'adjudication, il doit être payé :

- par tous les adjudicataires : 3 % du prix principal à titre de frais ;
- le cas échéant, par les assujettis à la TVA, tenus à une déclaration mensuelle ou trimestrielle : 2 % du prix principal majoré des frais.

2. Soumissions et déroulement de la vente (art. 5, 7 et 13 à 18 du CGC)

- Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser sous pli recommandé au Président de la vente, à qui elles devront parvenir au plus tard la veille de la vente à midi, ou lui être remises en mains propres au plus tard avant le début de la séance d'adjudication du lot concerné.
- En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées sous double enveloppe : l'enveloppe extérieure portant la mention « M. le Président de la vente » suivie de l'adresse de l'Administration communale de Bièvre, l'enveloppe intérieure portera la mention « Soumission pour la vente de bois du 20 octobre 2025 à Bièvre pour le lot n° ... ».
- Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.
- Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (**montant total + 20 %**), à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle.
- La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises, y compris les frais et la TVA.
- La vente se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.
- Il sera procédé à la lecture des soumissions.
- En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.
- En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.
- Le paiement par moyen électronique n'est pas disponible lors de cette vente.

3. Objet de la vente (art. 6 du CGC)

Sauf mention contraire dans les conditions reprises au bas des lots, le cubage est réalisé sur base d'une mesure de circonférence à 1,5 m de hauteur prise au mètre-ruban.

4. Paiement des chablis et des bois scolytés dans les coupes en exploitation (art. 6 du CGC)

- Le paiement des chablis et des bois scolytés repris par l'acheteur conformément à l'article 6, § 2, se fera selon les modalités suivantes :
 - prix principal \leq 1.250 € : dans les quinze jours de la notification par le Directeur financier ;
 - prix principal $>$ 1.250 € : soit dans les quinze jours de la notification par le Receveur, soit en présentant une caution bancaire conformément à l'article 13 et selon les dispositions de l'article 23, § 2.
- Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à :
 - 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts ;
 - 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts ;
 - 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.
- Les mesures de gestion des bois scolytés doivent respecter la législation en vigueur

5. Etat des lieux (art. 29 du CGC)

Un état des lieux sera établi en présence de l'acheteur ou de son délégué, et de l'agent des forêts responsable du triage.

L'acheteur est tenu d'informer son personnel de toutes les caractéristiques du lot, des contraintes liées à l'abattage et à la vidange, et des précautions à prendre lors de l'exploitation. En cas de changement d'équipes d'exploitation, l'acheteur en avisera préalablement l'agent des forêts et veillera à bien informer de ces contraintes la nouvelle équipe d'exploitation, afin d'éviter tout problème par la suite.

6. Franchissement des cours d'eau (art. 29 du CGC)

Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour franchissement des cours d'eau, muni de son annexe pré-établie par les services compétents pour chaque lot concerné, est remis à l'acheteur (ou son délégué) lors de l'état des lieux.

7. Début de l'exploitation (art. 30 du CGC)

L'acheteur avertira le responsable du triage, au moins 24 heures à l'avance, du début de l'exploitation de même que de l'arrivée des débardeurs dans le lot. Après chaque interruption de plus de 15 jours calendrier sur la coupe, l'acheteur est tenu d'avertir à nouveau, au plus tard la veille, le responsable du triage de la reprise de l'exploitation.

A défaut, le responsable du triage pourra exclure du parterre de la coupe toute personne occupée à l'exploitation.

8. Délais d'exploitation (art. 31§1 du CGC)

Sauf indication contraire au catalogue **les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 31/03/2027.**

9. Prorogations des délais d'exploitation (art. 31 § 2 du CGC)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique ; elle est une procédure exceptionnelle. Elle pourra être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander au Service forestier une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe au présent cahier des charges.

En tel cas, la prorogation susvisée du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

Conformément à l'art. 31 § 2 du Cahier général des charges, la demande de prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange), précisant le délai demandé, sera adressée au Chef de cantonnement du ressort du Département de la Nature et des Forêts, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La décision est prise par le Directeur de centre.

Le Directeur de centre notifie sa décision contenant les frais de prorogation au receveur ainsi qu'à l'acheteur. Le receveur transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16.

10. Indemnités de prorogation des délais d'exploitation (art. 31§3 du CGC)

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation précisé à l'article 8 des clauses particulières du présent catalogue.

Elle est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint au moment de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé.

Son **paiement** sera effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot.

11. Règles techniques d'exploitation (art. 35 à 42 du CGC)

- Les branches et ramilles de moins de 10 cm de diamètre peuvent être abandonnées sur place, à condition de ne pas entraver la croissance des recrûs et plantations et de ne pas obstruer les fossés, aqueducs et ruisseaux. Les ramilles de moins de 4 cm de diamètre doivent toujours rester sur le parterre de la coupe. Ces branches et ramilles ne sont jamais rejetées sur les chemins et coupe-feu, ni à moins de 4 mètres de ceux-ci.
- En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation de circuler en-dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval.

12. Restrictions d'accès prévues dans le cahier des charges de location de chasse (art. 49 du CGC)

- Afin de garantir l'exercice normal du droit de chasse et par mesure de sécurité, l'exploitation des coupes sera suspendue à partir de l'avant-veille des battues après le coucher du soleil et ce jusqu'au dernier jour de chacune d'entre elles conformément au cahier des charges de location du droit de chasse.
- Il est absolument défendu aux acheteurs, à leurs bûcherons et voituriers de se faire accompagner de chiens.

13. Débardage et stockage temporaire

- Les marchandises en provenance de la coupe ne peuvent être entreposées ailleurs que sur le parterre de celle-ci, sans l'autorisation du propriétaire du fonds sur lequel l'exploitant désire les déposer.
- Dans le cas où un débardage ou un entreposage est prévu sur le domaine public routier régional, y compris ses dépendances, l'adjudicataire doit impérativement obtenir l'autorisation du District routier compétent afin d'établir un état des lieux avant exploitation (District de Gedinne, rue de la Station 67 à 5575 Gedinne, tél : 061/58.09.80, fax : 061/58.09.99).
- Le parterre des coupes (y compris les lieux de dépôts en forêt) ne sera pas considéré comme le chantier ou le magasin de l'exploitant.

14. Itinéraires balisés

- Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

15. Certifications forestières

- La forêt communale de Bièvre est certifiée PEFC (sous-certificat n° B-292784-114) et FSC (certificat n°IMO-FM/COC-227268). Cela signifie que le propriétaire s'engage à pratiquer une gestion durable et respectueuse de l'écosystème forestier.

CLAUSES PARTICULIERES

Article 1: Mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente sera faite au **rabais** et par **soumissions**, l'ouverture des soumissions se faisant lot par lot après chaque rabais.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par **soumissions** en une séance publique qui aura lieu le 3 novembre 2024 à 10h00 dans les locaux de l'Administration communale de Bièvre, Rue de Bouillon, 30 B-5555 Bièvre

Article 2 : Gestion des bois scolytés

Dans le cadre de la lutte contre les scolytes de l'épicéa, du 1er mars à 15 octobre, les bois scolytés dans le lot adjudgé doivent être sortis de la forêt dans les 15 jours de la notification transmise par le cantonnement, ou écorcés. A l'issue de cette période, les bois non écorcés encore présents sur la coupe ou en forêt seront écorcés par le vendeur et une indemnité de 30 euros par m³ de bois traité sera due par l'adjudicataire. Par écorçage, il faut entendre l'enlèvement de l'écorce sur une surface minimale de 80 % de la grume et aucune bande d'écorce de plus de 10 cm de largeur et 3 dm² de surface ne peut rester adhérente au bois

Article 3 : Gestion des branches

Les branches seront éliminées des lignes de tir et des chemins au fur et à mesure de l'exploitation. Elles seront déposées à plus de 4 mètres des chemins et 6m des sources et cours d'eau.

Article 4 : Protection des travailleurs forestiers

Dans le cadre des certifications forestières, les adjudicataires s'engagent au respect des bonnes pratiques dans le cadre de leurs exploitations, en ce compris l'information au public, le port des EPI et les conditions d'abattage (Règlement ILO de protection des travailleurs forestiers).

La Directrice générale,
Angélique Labbé

Le Bourgmestre ff,
Michaël MODAVE

SOUMISSION (MODELE GENERAL)

Vente de bois du à BIEVRE

Je soussigné,

(nom, prénom, adresse complète, Tél et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour le lot n°..... de la vente du de (propriétaire), la somme de €, soit en toutes lettres :EUROS hors frais et TVA.

Je déclare être assujetti à la T.V.A. sous le n°(*)

Je déclare ne pas être assujetti à la T.V.A.(*)

Dans le cas où je serais déclaré adjudicataire :

A) soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges.(*)

B) soit je paie immédiatement **au comptant**, séance tenante, par (*):

- la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou d'un pays limitrophe (*),

- un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement (*),

En payant au comptant je dépose, séance tenante, au moyen d'un un chèque certifié ou une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à **20%** du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 €, à titre de **garantie** selon les modalités des articles 19§1 et 45 du cahier des charges.

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire (signature)

N.B. *UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).*

(*): Biffer la mention inutile

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE¹ (Modèle A).

Par la présente, l'organisme de cautionnement.....
(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire), domicilié à

à concurrence d'un montant total et maximum de€, soit (en toutes lettres) EUROS, couvrant le montant total de l'achat, y compris les frais et la T.V.A.,

en faveur de la Commune/du CPAS/de la FE de....., propriétaire des bois,

pour autant que(nom et prénom du soumissionnaire) soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra leà

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les 15 jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le(**date de la vente + 4 mois**).

Le présent engagement prendra fin:

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le(date de la vente + 4 mois).

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu des signatures de l'organisme de cautionnement (en original) (électroniques ou mécaniques) ².

Fait à, le

(signature)
L'organisme de cautionnement

En annexe: attestation d'utilisation (ou non-utilisation) totale ou partielle de la promesse de caution bancaire (à remplir selon le cas).

¹ Conformément à l'article 14 du cahier général des charges

² En fonction de la banque

**ANNEXE A LA PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE ³ (Modèle A).**

Attestation d'utilisation ou non utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire

Je soussigné,, Receveur ou représentant du propriétaire, déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de EUR, délivrée par (organisme de cautionnement) afin de garantir l'offre de lors de la vente de bois du à au profit de la commune de Bièvre

- 1. n'a pas été utilisée (*)
- 2. a été utilisée (*)

à concurrence d'un montant total offert de€, soit en toutes lettres EUROS (frais et TVA compris)

Fait à, le

(*) Biffer les mentions inutiles

Signature(s)

Le Receveur

³ Conformément à l'article 14 du cahier général des charges

**PROMESSE D'ENGAGEMENT (EN BLANC) A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE ⁴ (Modèle B)**

Par la présente, l'organisme de cautionnement.....
(nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de
..... (nom et prénom du soumissionnaire), domicilié à
.....

à concurrence d'un montant total et maximum de€, soit (en toutes lettres)
..... EUROS, couvrant le montant total de l'achat,
y compris les frais et la T.V.A.,

en faveur de (à compléter par le Receveur ou le représentant du propriétaire)
....., propriétaire des bois,

pour autant que(nom et prénom du soumissionnaire) soit déclaré adjudicataire lors de la vente
des coupes qui se tiendra le à (à compléter par le Président de la vente).

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation..

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les 15 jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le
.....

Le présent engagement prendra fin:

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu des signatures de l'Organisme de cautionnement (en original) ⁵

Fait à, le

.....
(signature)
L'organisme de cautionnement

⁴ Conformément à l'article 14 du cahier général des charges

⁵ En fonction de la banque

MODELE DE CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE

Monsieur le Receveur régional
de Bièvre

Par la présente, l'organisme de cautionnement.....
(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte
de..... (nom et prénom de l'adjudicataire),
domicilié à.....
à concurrence d'un montant total et maximum de (1).....€, soit (en toutes lettres)
..... EUROS,
en vue de garantir le paiement des coupes de bois (art. n°.....) dont il a été déclaré adjudicataire lors de la vente du
..... à pour le prix de
.....EUROS (Frais et TVA compris).

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer comme suit:

..... €	le.....	au plus tard
..... €	le.....	
..... €	le.....	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de(2) EUROS sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à....., le.....

L'organisme de cautionnement (signature)

(1) total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire y compris les frais et la T.V.A.
(2) 20% de (1) plafonné à 6 000,00 €.

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX (AVANT EXPLOITATION)

L'an deux mille, le du mois de à heures,
le soussigné (nom et grade du responsable du triage)
accompagné de (nom et grade),
et en présence dené à le
domicilié à
acheteur du lot décrit ci-dessous (1),- représentant dûment mandaté de l'acheteur, porteur d'une procuration (1)
.....avons procédé à un constat de l'état des lieux dans les compartiments n°de la forêt
de (nom du propriétaire) cantonnement de
....., triage de.....
et composant le lot n°..... de la vente du
adjudé à :.....

Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :

1. Etat des chemins empierrés et annexes
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)
4. Etat (blessures au tronc ou aux racines) des arbres réservés (éventuellement des arbres de place)
5. Etat des cours d'eau et des berges
6. Remarques diverses

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, lequel a été présenté à, qui l'a signé avec nous et à qui nous avons remis le permis d'exploiter n°

Acheteur ou son représentant
(signature)

Responsable du triage
(signature)

REM: Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau (muni de son annexe préalablement complétée) par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

(1) biffer la mention inutile

**MODELE DE PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX AVANT OU APRES
EXPLOITATION**

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

Je soussigné,

- administrateur-délégué de l'entreprise¹,
- gérant de l'entreprise¹,
- entrepreneur indépendant ¹,

enregistré(e) sous le numéro de TVA,

déclare que, me représente valablement pour
l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des coupes de bois sur le territoire wallon, pour la période
s'étalant du au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise,

¹ Biffer les mentions inutiles

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM..... FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjudgé pour un prix total, hors frais, de : €
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Echéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe :m ³ Volume restant sur pied :m ³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha
Je sollicite : <input type="checkbox"/> une première prorogation <input type="checkbox"/> du délai d'abattage <input type="checkbox"/> une seconde prorogation <input type="checkbox"/> du délai de vidange Pour une durée de : <input type="checkbox"/> 1 trimestre <input type="checkbox"/> 2 trimestres <input type="checkbox"/> 3 trimestres <input type="checkbox"/> 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) :	€
	Date de fin d'abattage :	
	= Nombre de trimestres : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 1%	
	+ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (*) x 2%	=
		€
Vidange	Rappel surface non vidangée (**):	ha
	Date de fin de vidange :	
	= Nombre d'années : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> x (**) x 370,00 €	=
		€
Total		=
		€

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

↓

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

↓

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au
 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement

↑

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

↑

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement

↑

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional / Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement

↑

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire et au Receveur régional / Directeur financier communal, par copie de l'original

Date Le Directeur

→

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564

8,5361 Ha; 980 bois; cube moyen : 246 dm³; circ moyenne : 57 cm; 241 m³ grumes
 Comp/Pa : 125/12, 125/31

Lieu(x) - dit(s)

SOURCE DE PROIGY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE HYBRIDE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	37	2,109 m³	9	0,558 m³	44	2,728 m³	-	-
45	14,5	88		35		105		-	-
55	17,5	135	37 m³	40	13 m³	112	38 m³	-	-
65	20,5	91	27 m³	27	8,613 m³	113	36 m³	-	-
75	24,0	34		24		41		-	-
85	27,0	5	17 m³	17	22 m³	7	23 m³	-	-
95	30,0	4		8		3		-	-
105	33,5	1	4,194 m³	-	7,024 m³	-	2,634 m³	-	-
Totaux Gr.		395	87 m³	160	51 m³	425	102 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/1 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 125/31:2025/272, 125/12:2025/270, 125/12:2025/271

Remarques éventuelles pour le lot 1

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Première éclaircie (fiche 272).

Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols (pour la 2e éclaircie).

LOT 2

Cantonnement BIEVRE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-114



Propriété BIEVRE CNE

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564
 5,4810 Ha; 120 bois; cube moyen : 1307 dm³; circ moyenne : 114 cm; 157 m3 grumes
 Comp/Pa : 125/11, 125/21

Lieu(x) - dit(s)

SOURCE DE PROIGY

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	3	2,229 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	11		8		-		-	
105	33,5	21		9		-		-	
115	36,5	24	60 m³	9	29 m³	-	-	-	-
125	40,0	9		6		-		-	
135	43,0	4		4		-		-	
145	46,0	4	29 m³	2	23 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	-	-	2	15 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		77	91 m³	43	67 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

921/2025/3062/1/2 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 125/11:2025/274, 125/21:2025/273

Remarques éventuelles pour le lot 2

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

LOT 3

Cantonnement BIEVRE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-114



Propriété BIEVRE CNE

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564

7,8851 Ha; 10 bois; cube moyen : 11570 dm³; circ moyenne : 300 cm; 116 m3 grumes

Comp/Pa : 105/1

Lieu(x) - dit(s)

ROCHE-CHEZEAU

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		DOUGLAS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
255	81,0	2		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	2		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	2		-		-		-	
305	97,0	1		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	1		-		-		-	
335	106,5	-		-		-		-	
345	110,0	1		-		-		-	
355	113,0	-		-		-		-	
365	116,0	-		-		-		-	
375	119,5	1	116 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		10	116 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 105/1:2025/275

Remarques éventuelles pour le lot 3

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564
 0,4746 Ha; 123 bois; cube moyen : 3608 dm³; circ moyenne : 177 cm; 444 m3 grumes
 Comp/Pa : 112/11, 112/21

Lieu(x) - dit(s)

AU TOURNANT DE TOTIENNE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL		MELEZE DEFINITIVE NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		3		-		-	
85	27,0	-	-	-	1,341 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-		2		-		-	
105	33,5	-		2		-		-	
115	36,5	3	3,501 m ³	1	5,324 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		5		1		-	
135	43,0	2		2		2		-	
145	46,0	4	13 m ³	-	12 m ³	1	6,893 m ³	-	-
155	49,5	5		3		3		-	
165	52,5	7		1		7		-	
175	55,5	5	43 m ³	3	22 m ³	6	44 m ³	-	-
185	59,0	3		1		3		-	
195	62,0	4	26 m ³	6	33 m ³	2	19 m ³	-	-
205	65,0	7		6		-		-	
215	68,5	3		2		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	1		2		-		-	
245	78,0	1	55 m ³	3	95 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		2		-		-	
265	84,5	1		-		-		-	
275	87,5	-		2		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		1		-		-	
315	100,5	-	7,948 m ³	1	57 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		47	148 m ³	51	226 m ³	25	70 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/4 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 112/11:2025/276, 112/11:2025/277, 112/21:2025/278

Remarques éventuelles pour le lot 4

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc.

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564

7,8851 Ha; 45 bois; cube moyen : 1933 dm³; circ moyenne : 169 cm; 87 m3 grumes

Comp/Pa : 105/1

Lieu(x) - dit(s)

ROCHE-CHEZEAU

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	4	4,506 m ³	-	-	1	0,852 m ³	-	-
125	40,0	-		1		2		-	
135	43,0	2		-		1		-	
145	46,0	-	2,528 m ³	-	1,007 m ³	4	7,847 m ³	-	-
155	49,5	-		-		4		-	
165	52,5	-		-		3		-	
175	55,5	-	-	-	-	2	16 m ³	-	-
185	59,0	-		-		5		-	
195	62,0	-	-	-	-	2	15 m ³	-	-
205	65,0	-		-		7		-	
215	68,5	-		-		2		-	
225	71,5	-		-		3		-	
235	75,0	-	-	-	-	1	39 m ³	-	-
Totaux Gr.		7	7,034 m ³	1	1,007 m ³	37	79 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/5 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 105/1:2025/280, 105/1:2025/281, 105/1:2025/279

Remarques éventuelles pour le lot 5

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : CASSART Xavier, , 0471 670 564
 11,8461 Ha; 74 bois; cube moyen : 2923 dm³; circ moyenne : 205 cm; 216 m3 grumes
 Comp/Pa : 125/1

Lieu(x) - dit(s)

SOURCE DE PROIGY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		2		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	-	2,137 m ³	-	-	2	3,880 m ³	-	-
155	49,5	-		1		1		-	
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-	-	-	1,549 m ³	5	14 m ³	-	-
185	59,0	-		-		6		-	
195	62,0	-	-	-	-	7	32 m ³	-	-
205	65,0	-		-		13		-	
215	68,5	-		-		12		-	
225	71,5	-		-		8		-	
235	75,0	-		-		5		-	
245	78,0	-	-	-	-	2	131 m ³	-	-
255	81,0	-		-		3		-	
265	84,5	-	-	-	-	4	32 m ³	-	-
Totaux Gr.		2	2,137 m ³	1	1,549 m ³	71	213 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/6 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 125/1:2025/283, 125/1:2025/282, 125/1:2025/284

Remarques éventuelles pour le lot 6

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

LOT 7

Cantonnement BIEVRE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-114



Propriété BIEVRE CNE

INFORMATIONS : MERNY MATTHIEU , 0477 97 13 40, 0477 97 13 40
 1,9595 Ha; 288 bois; cube moyen : 177 dm³; circ moyenne : 51 cm; 51 m³ grumes
 Comp/Pa : 211/11

Lieu(x) - dit(s)
 BOIS DE LA REE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	4		1		-		-	
35	11,0	32	1,916 m ³	10	0,645 m ³	-	-	-	-
45	14,5	66		44		-		-	
55	17,5	59	20 m ³	7	7,003 m ³	-	-	-	-
65	20,5	45	13 m ³	7	2,233 m ³	-	-	-	-
75	24,0	9		1		-		-	
85	27,0	2	5,036 m ³	-	0,447 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1	0,797 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		218	41 m ³	70	10 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/7 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 211/11:2025/174, 211/11:2025/173

Remarques éventuelles pour le lot 7

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols.

INFORMATIONS : MERNY MATTHIEU , 0477 97 13 40, 0477 97 13 40

16,8463 Ha; 592 bois; cube moyen : 1436 dm³; circ moyenne : 118 cm; 850 m3 grumes

Comp/Pa : 224/2, 224/11, 224/12

Lieu(x) - dit(s)

PETIT BOIS-VIREES MADAME

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	5	1,010 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	21	6,258 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	32		1		1		-	
85	27,0	66	53 m ³	-	0,426 m ³	4	2,939 m ³	-	-
95	30,0	64		2		5		-	
105	33,5	58		10		3		-	
115	36,5	37	155 m ³	24	41 m ³	4	13 m ³	-	-
125	40,0	25		29		5		-	
135	43,0	13		40		2		-	
145	46,0	9	79 m ³	29	174 m ³	6	25 m ³	-	-
155	49,5	4		24		-		-	
165	52,5	4		21		-		-	
175	55,5	2	26 m ³	12	149 m ³	-	-	-	-
185	59,0	3		12		-		-	
195	62,0	4	27 m ³	2	52 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3		2		-		-	
215	68,5	1		1		-		-	
225	71,5	1	25 m ³	1	20 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		352	372 m ³	210	436 m ³	30	41 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/8 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 224/12:2025/166, 224/12:2025/167, 224/2:2025/168, 224/11:2025/165

Remarques éventuelles pour le lot 8

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Respect strict des semis naturels suivant les consignes du garde forestier.

INFORMATIONS : MERNY MATTHIEU , 0477 97 13 40, 0477 97 13 40
 12,0121 Ha; 112 bois; cube moyen : 931 dm³; circ moyenne : 124 cm; 104 m3 grumes
 Comp/Pa : 209/1

Lieu(x) - dit(s)

VIREE GIVET

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	17	8,262 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	27		-	-	-	-	-	-
115	36,5	16	30 m³	-	-	2	1,426 m³	-	-
125	40,0	13		-	-	3		-	-
135	43,0	8		-	-	4		-	-
145	46,0	4	25 m³	1	1,133 m³	1	8,238 m³	-	-
155	49,5	2		1		-		-	-
165	52,5	-		-		2		-	-
175	55,5	-	2,850 m³	-	1,549 m³	3	7,655 m³	-	-
185	59,0	2		-		3		-	-
195	62,0	-	4,746 m³	-	-	1	7,694 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	-
215	68,5	-		-		1		-	-
225	71,5	-		-		-		-	-
235	75,0	-	-	-	-	1	5,310 m³	-	-
Totaux Gr.		89	71 m³	2	2,682 m³	21	30 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/9 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 209/1:2024/538, 209/1:2024/539, 209/1:2024/537

Remarques éventuelles pour le lot 9

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

Respect strict des semis naturels suivant les indications du garde forestier.

Site Natura 2000 BE35042.

INFORMATIONS : MERNY MATTHIEU , 0477 97 13 40, 0477 97 13 40
 22,6411 Ha; 136 bois; cube moyen : 2126 dm³; circ moyenne : 180 cm; 289 m3 grumes
 Comp/Pa : 306/1

Lieu(x) - dit(s)

VIREE COQUINET

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	-	-	-	-	1	0,713 m ³	-	-
125	40,0	1		-		6		-	
135	43,0	1		2		15		-	
145	46,0	-	2,330 m ³	-	2,350 m ³	9	30 m ³	-	-
155	49,5	2		4		11		-	
165	52,5	2		4		9		-	
175	55,5	1	8,816 m ³	1	16 m ³	9	44 m ³	-	-
185	59,0	-		-		8		-	
195	62,0	1	2,812 m ³	3	8,931 m ³	7	33 m ³	-	-
205	65,0	-		-		5		-	
215	68,5	1		-		5		-	
225	71,5	1		-		6		-	
235	75,0	-		-		9		-	
245	78,0	-	6,681 m ³	-	-	5	98 m ³	-	-
255	81,0	-		-		3		-	
265	84,5	1		-		1		-	
275	87,5	-		-		1		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-	5,193 m ³	-	-	1	30 m ³	-	-
Totaux Gr.		11	26 m ³	14	27 m ³	111	236 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/10 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 306/1:2025/151, 306/1:2025/152, 306/1:2025/153

Remarques éventuelles pour le lot 10

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

Respect strict des semis naturels suivant les indications du garde forestier.

INFORMATIONS : MERNY MATTHIEU , 0477 97 13 40, 0477 97 13 40
 27,9727 Ha; 106 bois; cube moyen : 1426 dm³; circ moyenne : 150 cm; 151 m3 grumes
 Comp/Pa : 224/1, 224/2

Lieu(x) - dit(s)

PETIT BOIS-VIREES MADAME

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2	0,870 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	6	8,268 m³	1	0,852 m³	1	0,852 m³	-	-
125	40,0	3		-		13		-	
135	43,0	2		-		15		-	
145	46,0	-	4,938 m³	1	1,355 m³	10	38 m³	-	-
155	49,5	2		-		10		-	
165	52,5	7		-		5		-	
175	55,5	4	24 m³	-	-	3	27 m³	-	-
185	59,0	-		-		2		-	
195	62,0	-	-	-	-	2	8,962 m³	-	-
205	65,0	-		-		4		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	1		-		1		-	
235	75,0	1		-		2		-	
245	78,0	-	10 m³	-	-	1	26 m³	-	-
Totaux Gr.		35	48 m³	2	2,207 m³	69	101 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/11 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 224/1:2025/157, 224/1:2025/155, 224/1:2025/156, 224/2:2025/159, 224/2:2025/158

Remarques éventuelles pour le lot 11

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

Respect strict des semis naturels suivant les indications du garde forestier.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

0,2122 Ha; 33 bois; cube moyen : 1205 dm³; circ moyenne : 113 cm; 40 m3 grumes; 5 m³ houppiers
 Comp/Pa : 236/1

Lieu(x) - dit(s)

RODA

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12		EPICEA		PIN SYLVESTRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		BORDURE		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		4		-		-	
85	27,0	-	-	3	3,507 m³	-	-	-	-
95	30,0	-		5		-		-	
105	33,5	-		2		-		-	
115	36,5	-	-	6	13 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		4		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	2	9,948 m³	-	-	-	-
155	49,5	2	4,046 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	4,046 m³	26	26 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/12 Tri 003

LOT 12		HETRE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	0,815 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	3,424 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2	4,586 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	8,825 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			5 m³		-		-		-

921/2025/3062/1/12 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 236/1:2025/642, 236/1:2025/640, 236/1:2025/641

Remarques éventuelles pour le lot 12

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement et à la décroissance.

Billonnage des bois obligatoire pour permettre l'évacuation des bois.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

4,3851 Ha; 738 bois; cube moyen : 146 dm³; circ moyenne : 46 cm; 108 m3 grumes
 Comp/Pa : 322/13, 326/13

Lieu(x) - dit(s)

BOULOT, PICHELOTTE-SPECHE BOURBON

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 13		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	53		6		-		-	
35	11,0	188	12 m ³	53	3,346 m ³	-	-	-	-
45	14,5	141		51		-		-	
55	17,5	115	39 m ³	24	11 m ³	-	-	-	-
65	20,5	54	16 m ³	10	3,190 m ³	-	-	-	-
75	24,0	19		9		-		-	
85	27,0	8	13 m ³	4	6,494 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-		2		-		-	
105	33,5	-	-	1	2,780 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		578	80 m ³	160	27 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

921/2025/3062/1/13 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 322/13:2025/506, 326/13:2025/503, 322/13:2025/505, 326/13:2025/504

Remarques éventuelles pour le lot 13

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols.

Il n'y aura pas de prorogation du délai d'exploitation.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

6,4626 Ha; 1103 bois; cube moyen : 169 dm³; circ moyenne : 49 cm; 186 m3 grumes
 Comp/Pa : 231/12, 231/13, 232/1

Lieu(x) - dit(s)

VOIE DE BAILLAMONT-BOURGEOISE, VOIE DE BAILLAMONT-COGNAUX

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 14		EPICEA		SITKA		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	35		1		-		-	
35	11,0	242	15 m ³	12	0,709 m ³	3	0,171 m ³	-	-
45	14,5	270		17		6		-	
55	17,5	189	71 m ³	33	9,229 m ³	4	1,498 m ³	-	-
65	20,5	105	31 m ³	27	8,441 m ³	3	0,894 m ³	-	-
75	24,0	27		15		1		-	
85	27,0	9	17 m ³	6	10 m ³	3	2,229 m ³	-	-
95	30,0	4		-		1		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	-	5,296 m ³	-	-	1	2,039 m ³	-	-
Totaux Gr.		883	139 m ³	111	28 m ³	22	6,831 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/14 Tri 003

LOT 14		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	22	1,125 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	36		-		-		-	
55	17,5	15	5,571 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	8	1,920 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	1	2,504 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		87	11 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/14 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 231/12:2025/516, 231/13:2025/518, 231/13:2025/519, 231/13:2025/520, 232/1:2025/521, 231/12:2025/517, 232/1:2025/522, 232/1:2025/523

Remarques éventuelles pour le lot 14

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Première éclaircie (fiches 518, 519, 520).

Une ligne à blanc toutes les 8 lignes dans la première éclaircie.

Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

10,0576 Ha; 315 bois; cube moyen : 1649 dm³; circ moyenne : 117 cm; 519 m3 grumes

Comp/Pa : 322/11, 322/12, 322/14, 322/21, 322/31

Lieu(x) - dit(s)

PICHELOTTE-SPECHE BOURBON

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	12		-		-		-	
55	17,5	24	6,228 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	24	7,152 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	24		-		-		-	
85	27,0	30	28 m ³	1	0,579 m ³	-	-	-	-
95	30,0	20		3		-		-	
105	33,5	22		-		-		-	
115	36,5	19	62 m ³	1	3,332 m ³	1	1,294 m ³	-	-
125	40,0	11		2		4		1	
135	43,0	8		3		12		-	
145	46,0	2	35 m ³	3	13 m ³	7	46 m ³	1	3,248 m ³
155	49,5	3		2		7		-	
165	52,5	-		4		5		-	
175	55,5	-	6,915 m ³	1	17 m ³	4	47 m ³	2	5,732 m ³
185	59,0	-		-		5		2	
195	62,0	-	-	-	-	6	46 m ³	2	14 m ³
205	65,0	-		-		10		-	
215	68,5	-		-		2		-	
225	71,5	-		-		2		-	
235	75,0	-		-		1		-	
245	78,0	-	-	-	-	3	99 m ³	-	-
255	81,0	-		-		2		-	
265	84,5	-		-		-		1	
275	87,5	-		-		-		2	
285	90,5	-	-	-	-	1	25 m ³	1	29 m ³
Totaux Gr.		199	145 m ³	20	34 m ³	72	264 m ³	12	52 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

LOT 15		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		MELEZE DU JAPON							
		AMELIORATION							
		NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	5	13 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	4		-		-		-	
165	52,5	1	12 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		12	25 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/15 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 322/11:2025/508, 322/12:2025/510, 322/11:2025/513, 322/12:2025/511, 322/12:2025/507, 322/12:2025/509, 322/14:2025/512, 322/21:2025/514, 322/31:2025/515

Remarques éventuelles pour le lot 15

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

21,0799 Ha; 1160 bois; cube moyen : 520 dm³; circ moyenne : 74 cm; 603 m³ grumes
 Comp/Pa : 513/12, 513/13, 513/14, 513/15, 513/21, 513/22, 513/31, 513/32

Lieu(x) - dit(s)

HEZ DE MOUZAIVE SUD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 16		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	39	2,223 m ³	22	1,364 m ³	-	-	-	-
45	14,5	59		95		-	-	-	-
55	17,5	69	21 m ³	111	36 m ³	-	-	-	-
65	20,5	67	20 m ³	103	33 m ³	3	0,909 m ³	-	-
75	24,0	88		60		11		-	
85	27,0	92	93 m ³	50	58 m ³	16	14 m ³	-	-
95	30,0	64		19		21		-	
105	33,5	34		23		13		-	
115	36,5	20	110 m ³	16	62 m ³	7	38 m ³	3	3,570 m ³
125	40,0	9		10		2		3	
135	43,0	7		6		-		2	
145	46,0	2	30 m ³	2	32 m ³	-	2,886 m ³	2	12 m ³
155	49,5	-		4		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	-	3	24 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	1	4,367 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	5,289 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		550	276 m ³	527	256 m ³	73	56 m ³	10	16 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/16 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 513/32:2025/525, 513/22:2025/529, 513/15:2025/530, 513/13:2025/531, 513/13:2025/532, 513/21:2025/524, 513/12:2025/527, 513/21:2025/526, 513/15:2025/528, 513/31:2025/533, 513/14:2025/535, 513/14:2025/534

Remarques éventuelles pour le lot 16

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

0,5624 Ha; 17 bois; cube moyen : 4555 dm³; circ moyenne : 199 cm; 77 m3 grumes

Comp/Pa : 326/21

Lieu(x) - dit(s)

BOULOT

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 17		DOUGLAS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	3	13 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	3	21 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	4		-		-		-	
215	68,5	2		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	-	36 m ³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1	7,568 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		17	78 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/17 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 326/21:2025/502

Remarques éventuelles pour le lot 17

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114
 1,1742 Ha; 183 bois; cube moyen : 2429 dm³; circ moyenne : 158 cm; 445 m3 grumes
 Comp/Pa : 327/11

Lieu(x) - dit(s)
 PAUQUETTES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 18		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	2	6,508 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	14		1		-		-	
135	43,0	20		2		-		-	
145	46,0	26	110 m ³	5	14 m ³	-	-	-	-
155	49,5	15		13		-		-	
165	52,5	16		11		-		-	
175	55,5	6	96 m ³	14	92 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		14		-		-	
195	62,0	2	15 m ³	7	69 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		4		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	-		2		-		-	
235	75,0	-		1		-		-	
245	78,0	-	5,132 m ³	1	37 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		108	233 m ³	75	212 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/18 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 327/11:2025/536, 327/11:2025/537

Remarques éventuelles pour le lot 18

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.
 Mise à blanc.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

8,2911 Ha; 44 bois; cube moyen : 1087 dm³; circ moyenne : 132 cm; 48 m3 grumes
 Comp/Pa : 513/1

Lieu(x) - dit(s)

HEZ DE MOUZAIVE SUD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 19		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	2		1		-		-	
115	36,5	2	3,012 m ³	1	1,572 m ³	4	2,852 m ³	-	-
125	40,0	4		2		9		-	
135	43,0	3		-		6		-	
145	46,0	-	8,124 m ³	-	2,446 m ³	3	18 m ³	-	-
155	49,5	1		-		2		-	
165	52,5	-		-		2		-	
175	55,5	1	3,560 m ³	-	-	-	6,608 m ³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	1,844 m ³	-	-
Totaux Gr.		13	15 m ³	4	4,018 m ³	27	29 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/19 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 513/1:2025/540, 513/1:2025/539, 513/1:2025/538

Remarques éventuelles pour le lot 19

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : GALLET Julie, 061/58.71.00, 0473 940 114

6,8905 Ha; 73 bois; cube moyen : 1812 dm³; circ moyenne : 164 cm; 132 m3 grumes
 Comp/Pa : 231/4

Lieu(x) - dit(s)

VOIE DE BAILLAMONT-BOURGEOISE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 20		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	0,594 m ³	1	0,852 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2		-		7		-	
135	43,0	-		1		6		-	
145	46,0	3	6,231 m ³	1	2,907 m ³	2	15 m ³	-	-
155	49,5	2		-		11		-	
165	52,5	2		2		3		-	
175	55,5	2	12 m ³	-	3,510 m ³	5	31 m ³	-	-
185	59,0	2		-		3		-	
195	62,0	6	21 m ³	1	2,451 m ³	1	9,069 m ³	-	-
205	65,0	1		-		5		-	
215	68,5	-		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	1	7,547 m ³	1	7,502 m ³	-	12 m ³	-	-
Totaux Gr.		22	47 m ³	8	17 m ³	43	67 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/20 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 231/4:2025/541, 231/4:2025/543, 231/4:2025/542

Remarques éventuelles pour le lot 20

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 2,1744 Ha; 45 bois; cube moyen : 1364 dm³; circ moyenne : 116 cm; 61 m3 grumes
 Comp/Pa : 6/11, 6/21, 6/31

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-PLAQUAY

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 21		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	3	1,755 m ³	1	0,682 m ³	-	-	-	-
95	30,0	7		-		-		-	
105	33,5	7		3		1		-	
115	36,5	3	16 m ³	2	5,568 m ³	3	4,653 m ³	-	-
125	40,0	2		3		1		-	
135	43,0	-		2		-		-	
145	46,0	1	4,908 m ³	1	11 m ³	1	3,558 m ³	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	-	1	8,998 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	3,955 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		23	23 m ³	16	30 m ³	6	8,211 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/21 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 6/31:2025/403, 6/21:2025/401, 6/11:2025/402

Remarques éventuelles pour le lot 21

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 8,4668 Ha; 269 bois; cube moyen : 1023 dm³; circ moyenne : 88 cm; 275 m3 grumes
 Comp/Pa : 14/21, 813/2, 813/12, 813/21, 813/23, 813/31

Lieu(x) - dit(s)

RONCHIS-QUARTIER MARANDE, CHAMPS GRISEAUX

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 22		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	12	0,684 m ³	30	1,710 m ³	-	-	-	-
45	14,5	21		19		-		-	
55	17,5	13	5,055 m ³	10	4,233 m ³	-	-	-	-
65	20,5	5	1,565 m ³	11	3,563 m ³	-	-	-	-
75	24,0	5		17		-		-	
85	27,0	4	5,010 m ³	7	12 m ³	-	-	-	-
95	30,0	10		6		-		-	
105	33,5	9		9		-		-	
115	36,5	2	20 m ³	9	25 m ³	1	1,275 m ³	-	-
125	40,0	3		9		2		-	
135	43,0	-		8		3		-	
145	46,0	-	4,890 m ³	10	56 m ³	1	11 m ³	-	-
155	49,5	-		7		2		-	
165	52,5	-		9		1		-	
175	55,5	-	-	4	65 m ³	-	7,849 m ³	-	-
185	59,0	-		3		-		-	
195	62,0	-	-	2	22 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		2		-		-	
225	71,5	-	-	2	29 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		84	37 m ³	175	219 m ³	10	20 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/22 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 813/12:2025/394, 813/23:2025/391, 813/31:2025/393, 14/21:2025/400, 813/2:2025/392, 813/21:2025/395, 813/2:2025/396

Remarques éventuelles pour le lot 22

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 33,0893 Ha; 370 bois; cube moyen : 807 dm³; circ moyenne : 84 cm; 299 m3 grumes
 Comp/Pa : 908/1, 908/11, 908/21, 908/31, 908/51

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE LE BOIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 23		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	Qualité								
	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	1	0,057 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	49	11 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	114	36 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	93		-		-		-	
85	27,0	39	65 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	16		-		-		-	
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	3	21 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		1		-	
135	43,0	-		-		2		-	
145	46,0	-	-	-	-	1	8,126 m³	-	-
155	49,5	-		-		3		1	
165	52,5	-		-		2		1	
175	55,5	-	-	1	3,093 m³	1	18 m³	-	5,777 m³
185	59,0	-		-		1		1	
195	62,0	-	-	2	7,798 m³	1	8,746 m³	-	3,955 m³
205	65,0	-		1		-		2	
215	68,5	-		-		1		1	
225	71,5	-		2		-		1	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	-	15 m³	-	5,182 m³	-	22 m³
255	81,0	-		1		-		1	
265	84,5	-		-		-		1	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-	-	-	7,106 m³	-	-	1	28 m³
Totaux Gr.		326	133 m³	7	33 m³	13	40 m³	10	60 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

LOT 23		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		MELEZE DU JAPON		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	1,006 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	4	16 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	1	11 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	3,848 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	32 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/23 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 908/51:2025/376, 908/11:2025/372, 908/11:2025/373, 908/1:2025/377, 908/31:2025/374, 908/21:2025/375

Remarques éventuelles pour le lot 23

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 4,0585 Ha; 117 bois; cube moyen : 1175 dm³; circ moyenne : 104 cm; 137 m3 grumes
 Comp/Pa : 411/1, 411/12, 411/21, 412/21

Lieu(x) - dit(s)

TERNE DES BOULES, BOIS DES ROCHES

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 24		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	-	0,115 m ³	3	0,606 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	7	2,191 m ³	-	-	-	-
75	24,0	7		9		-		-	
85	27,0	14	12 m ³	8	8,946 m ³	-	-	-	-
95	30,0	11		8		-		-	
105	33,5	8		6		-		-	
115	36,5	4	21 m ³	1	13 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		3		-		-	
135	43,0	-		5		-		-	
145	46,0	1	3,635 m ³	4	23 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		5		-		-	
165	52,5	-		5		-		-	
175	55,5	-	-	2	35 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		3		-		-	
195	62,0	-	-	-	12 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	5,615 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		47	37 m ³	70	100 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/24 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 411/21:2025/379, 411/1:2025/380, 412/21:2025/381, 411/12:2025/378

Remarques éventuelles pour le lot 24

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 1,4942 Ha; 102 bois; cube moyen : 5057 dm³; circ moyenne : 199 cm; 516 m3 grumes
 Comp/Pa : 506/21

Lieu(x) - dit(s)

FLEURIFOY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 25		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS DEFINITIVE					
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	2,335 m³	1	1,310 m³	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	2		1		-		-	
145	46,0	2	12 m³	-	1,964 m³	-	-	-	-
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	2		6		-		-	
175	55,5	2	22 m³	5	38 m³	-	-	-	-
185	59,0	2		7		-		-	
195	62,0	2	17 m³	8	66 m³	-	-	-	-
205	65,0	5		12		-		-	
215	68,5	-		8		-		-	
225	71,5	-		6		-		-	
235	75,0	2		10		-		-	
245	78,0	-	40 m³	3	237 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		7		-		-	
265	84,5	-	-	2	78 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		26	93 m³	76	422 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/25 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 506/21:2025/382, 506/21:2025/383

Remarques éventuelles pour le lot 25

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc (fiche 383).

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 2,9401 Ha; 170 bois; cube moyen : 2432 dm³; circ moyenne : 145 cm; 413 m3 grumes
 Comp/Pa : 822/13, 822/14, 822/21, 822/31

Lieu(x) - dit(s)

LES TRANLETS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 26		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA DEFINITIVE BORDURE		DOUGLAS AMELIORATION	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	-	-	1	0,209 m ³
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		4	
85	27,0	1	2,024 m ³	-	-	-	-	6	5,406 m ³
95	30,0	5		-		-		2	
105	33,5	4		1		-		2	
115	36,5	2	10 m ³	7	9,931 m ³	-	-	4	8,434 m ³
125	40,0	3		9		-		3	
135	43,0	-		11		-		2	
145	46,0	-	4,332 m ³	17	72 m ³	1	1,961 m ³	-	7,858 m ³
155	49,5	-		12		-		-	
165	52,5	-		7		1		-	
175	55,5	-	-	2	59 m ³	-	2,731 m ³	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	1	12 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		-		1		-	
225	71,5	-	-	1	10 m ³	1	9,977 m ³	-	-
Totaux Gr.		18	16 m ³	71	163 m ³	4	15 m ³	24	22 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/26 Tri 004

LOT 26		DOUGLAS		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		DEFINITIVE		CHABLIS		DEFINITIVE			
Coupe		NORMAL		DERACINE		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-		1		-		-	
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	-	1,765 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		2		1		-	
145	46,0	-	2,046 m ³	-	3,526 m ³	2	6,280 m ³	-	-
155	49,5	2		1		5		-	
165	52,5	-		-		9		-	
175	55,5	-	5,922 m ³	1	5,392 m ³	5	57 m ³	-	-
185	59,0	1		-		6		-	
195	62,0	2	15 m ³	-	-	2	31 m ³	-	-
205	65,0	2		-		3		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	2		-		-		-	
245	78,0	-	46 m ³	-	-	-	14 m ³	-	-
255	81,0	1	9,169 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	78 m ³	6	11 m ³	33	108 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/26 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 822/14:2025/384, 822/13:2025/388, 822/21:2025/385, 822/13:2025/390, 822/21:2025/386, 822/31:2025/387, 822/13:2025/389

Remarques éventuelles pour le lot 26

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc (fiches 387,388,389 et 390).

Respect strict des semis naturels suivant les indications du garde forestier.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 1,6678 Ha; 173 bois; cube moyen : 2907 dm³; circ moyenne : 161 cm; 503 m3 grumes
 Comp/Pa : 15/31

Lieu(x) - dit(s)

VIREE DES FAMILLES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 27		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,566 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	2	5,008 m³	-	-	2	2,550 m³	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	2		1		11		-	
145	46,0	2	10 m³	1	4,146 m³	17	59 m³	-	-
155	49,5	1		-		37		-	
165	52,5	3		-		31		-	
175	55,5	2	17 m³	-	-	28	284 m³	-	-
185	59,0	-		-		13		-	
195	62,0	-	-	-	-	6	77 m³	-	-
205	65,0	-		-		8		-	
215	68,5	-	-	-	-	1	43 m³	-	-
Totaux Gr.		17	33 m³	2	4,146 m³	154	466 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/27 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 15/31:2025/397, 15/31:2025/398, 15/31:2025/399

Remarques éventuelles pour le lot 27

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 0,5000 Ha; 82 bois; cube moyen : 843 dm³; circ moyenne : 106 cm; 69 m³ grumes; 35 m³ houppiers
 Comp/Pa : 908/1

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE LE BOIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 28		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	2	0,104 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	4	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	4	0,992 m ³	-	-	-	-
65	20,5	3	0,816 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	8	-	2	-	-	-	-	-
85	27,0	5	-	1	-	-	-	-	-
95	30,0	5	8,014 m ³	2	2,356 m ³	-	-	-	-
105	33,5	5	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	11	12 m ³	-	0,815 m ³	-	-	-	-
125	40,0	5	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	10	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	5	27 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	5	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	2	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	14 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	1	2,968 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		66	65 m ³	16	4,267 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			35 m ³		-		-		-

921/2025/3062/1/28 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 908/1:2025/405, 908/1:2025/404

Remarques éventuelles pour le lot 28

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.
 Mise à blanc.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 7,5114 Ha; 83 bois; cube moyen : 1210 dm³; circ moyenne : 136 cm; 100 m3 grumes
 Comp/Pa : 822/1

Lieu(x) - dit(s)

LES TRANLETS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 29		CHENE		HETRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,486 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	5		1		-		-	
115	36,5	4	8,017 m³	9	8,379 m³	-	-	-	-
125	40,0	7		14		-		-	
135	43,0	6		7		-		-	
145	46,0	3	20 m³	9	32 m³	-	-	-	-
155	49,5	3		2		-		-	
165	52,5	-		4		-		-	
175	55,5	1	8,040 m³	3	14 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	-	4,640 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	2	3,720 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		30	37 m³	53	63 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

921/2025/3062/1/29 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 822/1:2025/409, 822/1:2025/410

Remarques éventuelles pour le lot 29

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : LEFORT Michel, 0477 78 16 10,
 14,7568 Ha; 38 bois; cube moyen : 2161 dm³; circ moyenne : 180 cm; 82 m3 grumes
 Comp/Pa : 6/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-PLAQUAY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 30		CHENE		HETRE					
		AMELIORATION		AMELIORATION					
		NORMAL		NORMAL					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	-	3,827 m ³	1	1,133 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		9		-		-	
165	52,5	1		5		-		-	
175	55,5	-	2,349 m ³	2	26 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		4		-		-	
195	62,0	-	-	2	12 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		5		-		-	
225	71,5	-		2		-		-	
235	75,0	-		2		-		-	
245	78,0	-	-	1	36 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	6,176 m ³	34	75 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/30 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 6/1:2025/414, 6/1:2025/415

Remarques éventuelles pour le lot 30

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

3,2795 Ha; 658 bois; cube moyen : 321 dm³; circ moyenne : 62 cm; 211 m³ grumes
 Comp/Pa : 413/11, 413/51

Lieu(x) - dit(s)

RENNEVAUX

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 31		EPICEA AMELIORATION		EPICEA SANITAIRE SEC		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS SANITAIRE SEC	
Espèce	Coupe	Normal	Normal	Normal	Normal	Normal	Normal	Normal	Normal
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		-		14		-	
35	11,0	23	1,449 m ³	-	-	34	2,260 m ³	2	0,114 m ³
45	14,5	32		4		36		3	
55	17,5	39	12 m ³	3	1,066 m ³	17	7,574 m ³	2	0,749 m ³
65	20,5	23	6,854 m ³	4	1,192 m ³	10	2,980 m ³	-	-
75	24,0	4		2		6		-	
85	27,0	2	2,906 m ³	-	0,852 m ³	2	3,758 m ³	-	-
Totaux Gr.		129	23 m ³	13	3,110 m ³	119	17 m ³	7	0,863 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/31 Tri 005

LOT 31		GRANDIS AMELIORATION		GRANDIS SANITAIRE SEC					
Espèce	Coupe	Normal	Normal	Normal	Normal				
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	9		-		-		-	
35	11,0	14	1,005 m ³	2	0,114 m ³	-	-	-	-
45	14,5	22		5		-		-	
55	17,5	40	11 m ³	31	6,837 m ³	-	-	-	-
65	20,5	34	10 m ³	43	13 m ³	-	-	-	-
75	24,0	24		47		-		-	
85	27,0	13	18 m ³	38	43 m ³	-	-	-	-
95	30,0	11		24		-		-	
105	33,5	7		13		-		-	
115	36,5	1	17 m ³	7	41 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		3		-		-	
135	43,0	1	3,287 m ³	-	4,422 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		177	60 m ³	213	108 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/31 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 413/11:2025/455, 413/51:2025/450, 413/11:2025/454, 413/11:2025/451, 413/51:2025/449, 413/11:2025/452, 413/11:2025/453

Remarques éventuelles pour le lot 31

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Première éclaircie (fiches 451,452,453,454, 455).

Une ligne à blanc toutes les 7 lignes. Interdiction de passage d'engins mécanisés en dehors des layons pour la préservation des sols.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64
 12,3985 Ha; 314 bois; cube moyen : 2084 dm³; circ moyenne : 135 cm; 655 m3 grumes
 Comp/Pa : 704/21

Lieu(x) - dit(s)
 BLEDOUX SUD

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 32		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		4		-		-	
85	27,0	2	1,202 m³	7	6,261 m³	-	-	-	-
95	30,0	7		14		-		-	
105	33,5	4		31		-		-	
115	36,5	8	20 m³	25	80 m³	-	-	-	-
125	40,0	8		35		-		-	
135	43,0	8		36		-		-	
145	46,0	4	34 m³	29	201 m³	-	-	-	-
155	49,5	3		21		-		-	
165	52,5	1		26		-		-	
175	55,5	2	16 m³	20	209 m³	-	-	-	-
185	59,0	1		7		-		-	
195	62,0	-	3,594 m³	6	57 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		3		-		-	
225	71,5	-	-	1	28 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		48	75 m³	266	581 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/32 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 704/21:2025/434, 704/21:2025/433

Remarques éventuelles pour le lot 32

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

6,8445 Ha; 132 bois; cube moyen : 1723 dm³; circ moyenne : 117 cm; 227 m3 grumes

Comp/Pa : 901/11, 901/21, 901/22, 901/31

Lieu(x) - dit(s)

MARION FONTAINE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 33		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		GRANDIS	
		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	1	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	16	3,660 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	15	4,785 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	7	-	-	-	-	-
85	27,0	2	1,202 m ³	9	8,880 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1	-	1	-	-	-	-	-
105	33,5	2	-	5	-	-	-	-	-
115	36,5	3	6,535 m ³	1	7,833 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2	-	3	-	-	-	-	-
135	43,0	1	-	3	-	-	-	-	-
145	46,0	1	6,787 m ³	6	26 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	3	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	4	-	-	-	2	-
175	55,5	-	-	5	38 m ³	-	-	2	13 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	1	-
195	62,0	-	-	-	-	1	4,685 m ³	4	23 m ³
205	65,0	-	-	-	-	1	-	2	-
215	68,5	-	-	1	-	1	-	1	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	1	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	5,483 m ³	-	10 m ³	-	22 m ³
255	81,0	-	-	-	-	-	-	1	7,916 m ³
Totaux Gr.		12	15 m ³	80	95 m ³	3	15 m ³	14	66 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

LOT 33		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		MELEZE DU JAPON							
		AMELIORATION							
		NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	6	8,458 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	5		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	7	27 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	2,305 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		23	38 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/33 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 901/21:2025/443, 901/31:2025/444, 901/22:2025/446, 901/11:2025/447, 901/11:2025/445, 901/22:2025/442, 901/11:2025/448

Remarques éventuelles pour le lot 33

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

2,2076 Ha; 70 bois; cube moyen : 1535 dm³; circ moyenne : 118 cm; 107 m3 grumes
 Comp/Pa : 414/21

Lieu(x) - dit(s)

BAS DE LONET

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 34		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	1	0,319 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	4	-	-	-	-	-
85	27,0	1	0,601 m ³	2	3,066 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-	-	7	-	-	-	-	-
105	33,5	1	-	15	-	-	-	-	-
115	36,5	-	1,006 m ³	9	35 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	11	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	4	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	8	46 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	2	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	3	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	2	22 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	1,607 m ³	68	106 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

921/2025/3062/1/34 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 414/21:2025/456, 414/21:2025/457

Remarques éventuelles pour le lot 34

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

25,1720 Ha; 497 bois; cube moyen : 1695 dm³; circ moyenne : 122 cm; 843 m3 grumes
 Comp/Pa : 709/1, 709/11, 709/21

Lieu(x) - dit(s)

ANCHOWAY-STOQUET-MES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 35		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	4	1,192 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	56		-		-		-	
85	27,0	46	52 m ³	3	1,917 m ³	-	-	-	-
95	30,0	39		8		-		-	
105	33,5	38		13		-		-	
115	36,5	23	98 m ³	17	44 m ³	-	-	-	-
125	40,0	12		41		-		-	
135	43,0	10		42		-		-	
145	46,0	4	44 m ³	44	259 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2		23		-		-	
165	52,5	3		14		-		-	
175	55,5	3	22 m ³	23	187 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		7		-		-	
195	62,0	2	15 m ³	6	57 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		5		-		-	
215	68,5	3		-		-		-	
225	71,5	3	37 m ³	-	25 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		251	269 m ³	246	574 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/35 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 709/1:2025/458, 709/11:2025/460, 709/21:2025/459

Remarques éventuelles pour le lot 35

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : **NANNAN Cédric**, 0477 78 15 64

11,1056 Ha; 372 bois; cube moyen : 1166 dm³; circ moyenne : 93 cm; 434 m3 grumes

Comp/Pa : 605/22, 605/23, 605/24, 605/25, 605/89

Lieu(x) - dit(s)

LES LIMECONS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 36		EPICEA		DOUGLAS		GRANDIS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	22	1,254 m ³	27	1,674 m ³	-	-	-	-
45	14,5	28		29		-	-	-	-
55	17,5	23	7,866 m ³	17	7,353 m ³	-	-	-	-
65	20,5	12	3,576 m ³	9	2,871 m ³	-	-	-	-
75	24,0	5		4		-	-	-	-
85	27,0	2	3,332 m ³	8	6,868 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-		18		-	-	-	-
105	33,5	-		22		-	-	-	-
115	36,5	-	-	30	80 m ³	1	1,310 m ³	-	-
125	40,0	-		35		-	-	-	-
135	43,0	-		12		-	-	-	-
145	46,0	-	-	27	147 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		11		1		-	-
165	52,5	-		5		-	-	-	-
175	55,5	-	-	5	63 m ³	-	2,744 m ³	-	-
185	59,0	-		4		2		-	-
195	62,0	1	4,110 m ³	3	30 m ³	1	13 m ³	-	-
205	65,0	-		-		2		-	-
215	68,5	-		1		-	-	-	-
225	71,5	-		-		-	-	-	-
235	75,0	-		1		-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	12 m ³	-	9,936 m ³	-	-
255	81,0	-		1		-	-	-	-
265	84,5	-		-		-	-	-	-
275	87,5	-		2		-	-	-	-
285	90,5	-		-		-	-	-	-
295	94,0	-	-	1	36 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		93	20 m ³	272	387 m ³	7	27 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/36 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 605/89:2025/462, 605/25:2025/466, 605/24:2025/467, 605/22:2025/464, 605/22:2025/463, 605/23:2025/465, 605/25:2025/468, 605/89:2025/461

Remarques éventuelles pour le lot 36

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64
 4,5541 Ha; 153 bois; cube moyen : 3261 dm³; circ moyenne : 163 cm; 499 m3 grumes
 Comp/Pa : 703/21

Lieu(x) - dit(s)
 BLEDOUX NORD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 37		DOUGLAS		GRANDIS					
Espèce		AMELIORATION		DEFINITIVE					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,447 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	10	24 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	13		-		-		-	
135	43,0	11		1		-		-	
145	46,0	10	68 m ³	3	9,261 m ³	-	-	-	-
155	49,5	10		8		-		-	
165	52,5	4		10		-		-	
175	55,5	2	47 m ³	7	78 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		15		-		-	
195	62,0	-	8,122 m ³	8	98 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		9		-		-	
215	68,5	-		7		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	1		4		-		-	
245	78,0	-	6,698 m ³	2	143 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		1		-		-	
265	84,5	-	-	1	17 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		74	154 m ³	79	345 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/37 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 703/21:2025/436, 703/21:2025/435

Remarques éventuelles pour le lot 37

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc (fiche 435).

Respect strict des semis naturels suivant les indications du garde forestier.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

3,9626 Ha; 324 bois; cube moyen : 2651 dm³; circ moyenne : 159 cm; 859 m3 grumes
 Comp/Pa : 703/11, 703/31

Lieu(x) - dit(s)

BLEDOUX NORD

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 38		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		DOUGLAS DEFINITIVE		MELEZE DU JAPON AMELIORATION	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-		2		-		-	
115	36,5	-	-	8	12 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		12		-		-	
135	43,0	1		32		-		-	
145	46,0	1	5,313 m ³	51	179 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		46		-		-	
165	52,5	-		37		1		-	
175	55,5	-	-	26	285 m ³	1	6,624 m ³	1	3,133 m ³
185	59,0	-		15		5		-	
195	62,0	-	-	5	75 m ³	5	44 m ³	-	-
205	65,0	-		1		6		-	
215	68,5	-		-		5		-	
225	71,5	-		-		1		-	
235	75,0	-		-		2		-	
245	78,0	-	-	-	4,643 m ³	2	91 m ³	-	-
255	81,0	-		-		1		-	
265	84,5	-	-	-	-	1	17 m ³	-	-
Totaux Gr.		3	5,313 m ³	235	556 m ³	30	159 m ³	1	3,133 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/38 Tri 005

LOT 38		MELEZE DU JAPON							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	1,242 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	8		-		-		-	
145	46,0	8	32 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	13		-		-		-	
165	52,5	11		-		-		-	
175	55,5	10	90 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	-	7,222 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	1	5,132 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		55	136 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/38 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 703/11:2025/437, 703/31:2025/440, 703/11:2025/438, 703/11:2025/441, 703/11:2025/439

Remarques éventuelles pour le lot 38

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage au défilement.

Mise à blanc (fiches 439, 440, 441).

Abattage et débardage sur lits de branches suivant les indications du garde forestier.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

16,0956 Ha; 113 bois; cube moyen : 1866 dm³; circ moyenne : 171 cm; 211 m3 grumes

Comp/Pa : 709/1

Lieu(x) - dit(s)

ANCHOWAY-STOQUET-MES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 39		CHENE		HETRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	2	2,519 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		2		-		-	
135	43,0	6		8		-		-	
145	46,0	6	17 m ³	13	26 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3		7		-		-	
165	52,5	2		12		-		-	
175	55,5	1	9,555 m ³	10	49 m ³	-	-	-	-
185	59,0	3		4		-		-	
195	62,0	1	8,222 m ³	3	15 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		10		-		-	
215	68,5	-		6		-		-	
225	71,5	-		4		-		-	
235	75,0	-		3		-		-	
245	78,0	-	2,264 m ³	2	73 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	2	9,018 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		27	40 m ³	86	172 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

921/2025/3062/1/39 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 709/1:2025/469, 709/1:2025/470

Remarques éventuelles pour le lot 39

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64

15,1680 Ha; 146 bois; cube moyen : 1470 dm³; circ moyenne : 152 cm; 215 m3 grumes
 Comp/Pa : 414/1

Lieu(x) - dit(s)

BAS DE LONET

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 40		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,667 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	2	1,704 m ³	1	1,446 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2	-	3	-	21	-	-	-
135	43,0	8	-	2	-	16	-	-	-
145	46,0	5	18 m ³	2	7,695 m ³	15	57 m ³	-	-
155	49,5	5	-	2	-	14	-	-	-
165	52,5	1	-	-	-	16	-	-	-
175	55,5	4	18 m ³	-	3,098 m ³	9	66 m ³	-	-
185	59,0	1	-	-	-	6	-	-	-
195	62,0	-	2,206 m ³	-	-	1	13 m ³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	4	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	-	2	17 m ³	-	-
255	81,0	-	-	-	-	2	7,714 m ³	-	-
Totaux Gr.		29	41 m ³	11	12 m ³	106	161 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/40 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 414/1:2025/471, 414/1:2025/472, 414/1:2025/473

Remarques éventuelles pour le lot 40

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.

INFORMATIONS : NANNAN Cédric, , 0477 78 15 64
 12,3250 Ha; 42 bois; cube moyen : 1391 dm³; circ moyenne : 150 cm; 58 m3 grumes
 Comp/Pa : 901/1

Lieu(x) - dit(s)

MARION FONTAINE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 41		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	2	1,426 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		6		-	
135	43,0	-		1		8		-	
145	46,0	5	7,782 m ³	-	1,175 m ³	2	15 m ³	-	-
155	49,5	2		-		3		-	
165	52,5	2		-		1		-	
175	55,5	2	10 m ³	-	-	1	7,002 m ³	-	-
185	59,0	1		-		1		-	
195	62,0	-	2,531 m ³	-	-	1	4,256 m ³	-	-
205	65,0	1	2,709 m ³	-	-	2	5,828 m ³	-	-
Totaux Gr.		16	24 m ³	1	1,175 m ³	25	32 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2025/3062/1/41 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 901/1:2025/474, 901/1:2025/475, 901/1:2025/476

Remarques éventuelles pour le lot 41

Mesurage des bois au compas à 1m50. Cubage à la décroissance.

Les arbres délivrés portent 4 flaches. Tous les autres bois et les houppiers sont réservés pour la fourniture de bois de chauffage en quantité suffisante.

La recoupe des hêtres est indiquée sur chaque arbre. Recoupe marchande pour les autres essences feuillues, soit la mi-circonférence à 1,5 m.